

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, le onze avril, le Conseil Municipal de la commune de CHATEAUNEUF DE GALAURE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain MABILON, Maire,

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19
présents : 17
votants : 17

Date de convocation du Conseil Municipal : 05 avril 2019.

Présents : MM. ACHARD, BONNAURE, BURLON, CAMUS, CHALAYE, CLEMENCON, CROZEL, DECAST, FROGET, GEX, MABILON, MONTAGNON, NEHME-RAHME, REYNIER, RENOARD, SAADI, VIGIER.

Excusés : MM LYONNET, SUCHEL.

Secrétaire de séance : Mme CLEMENCON.

Objet : BUDGET PRINCIPAL – COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – AFFECTATION - RESULTAT.

	DEPENSES	RECETTES	EXCEDENT
Section fonctionnement	1 139 289,29	1 379 723.69	240 434.40 *
Section investissement	403 753.74	647 881.15	244 127.41

* Affectation au Budget Primitif 2019

Objet : BUDGET PRIMITIF 2019.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal ses propositions pour le Budget Primitif 2019, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents, le Conseil Municipal ADOPTE le Budget Primitif comme suit :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
Dépenses et recettes	1 237 175	1 978 966

Objet : SERVICE ASSAINISSEMENT – COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – AFFECTATION - RESULTAT.

	DEPENSES	RECETTES	EXCEDENT
Section exploitation	53 781.70	92 126.24	38 344.54 *
Section investissement	17 550.30	169 547.12	151 996.82

* Affectation au Budget Primitif 2019

Objet : SERVICE ASSAINISSEMENT - BUDGET PRIMITIF 2019.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal ses propositions pour le Budget Primitif 2019, tant en section d'exploitation qu'en section d'investissement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents, le Conseil Municipal ADOPTE le Budget Primitif comme suit :

	SECTION D'EXPLOITATION	SECTION D'INVESTISSEMENT
Dépenses et recettes	152 244	646 339

Objet : SERVICE EAU – COMPTE ADMINISTRATIF 2018.

	DEPENSES	RECETTES	EXCEDENT
Section exploitation	17 314.35	29 649.85	12 335.50 *
Section investissement	0	3 110.85	3 110.85

* Affectation au Budget Primitif 2019

Objet : SERVICE DE L'EAU - BUDGET PRIMITIF 2019.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal ses propositions pour le Budget Primitif 2019, tant en section d'exploitation qu'en section d'investissement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents, le Conseil Municipal ADOPTE le Budget Primitif comme suit :

	SECTION D'EXPLOITATION	SECTION D'INVESTISSEMENT
Dépenses et recettes	80 549	68 056

Objet : TAXES LOCALES DIRECTES - TAUX 2019 (DCM 01)

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents, considérant que l'équilibre du budget primitif ne requiert pas d'évolution des taux d'imposition locaux :

- MAINTIENT en 2019 les taux des taxes locales directes comme suit :

-TAXE D'HABITATION 7.68 %

-TAXE FONCIERE BATI 11.97%

-TAXE FONCIERE NON BATI : 42.40%

Objet : SUBVENTIONS COMMUNALES 2019 (DCM 02)

Sur proposition de Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

- ALLOUE les subventions suivantes :

1/En vertu de sa délibération du 21 avril 2011 attribuant aux établissements scolaires primaires locaux un forfait fournitures annuel de 50.00€ par élève domicilié à CHATEAUNEUF DE GALAURE et un forfait activités extra-scolaires aux montants et conditions identiques :

*forfait réparti 60/40 pour l'école publique

-Ecole publique O.C.C.E. (pour activités extra-scolaires) *fournitures imputées c/6067	126 X 40* =	5 040 €
--	-------------	---------

2/ CCAS		5 500 €
---------	--	---------

TOTAL		10 540 €
--------------	--	-----------------

Objet : ASSURANCE - REGULARISATION (DCM 03)

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

- ACCEPTE d'encaisser sous compte 7788 la somme de 814.31 euros proposée par GROUPAMA, Assureur de la Collectivité à titre de régularisation des contrats 2019 (cession de l'ancienne école élémentaire publique).

Objet : MOTION CONTRE LA FERMETURE DES GARES DE ST-RAMBERT / ST-VALLIER (DCM 04)

En juin 2018, les horaires d'ouverture des gares de Saint-Rambert d'Albon et de Saint-Vallier ont été fortement réduits ne permettant que deux jours et demi d'accueil par semaine. Dans le courant du mois de mai 2019, ces gares seront définitivement fermées: les accueils au guichet et les halls des gares ne seront plus accessibles. Nous regrettons l'absence de consultation sur ce projet auprès des élus, des associations représentantes des usagers ainsi qu'auprès de votre clientèle. Dans un contexte social particulièrement tendu, nous sommes surpris par cette décision qui alimente le sentiment d'abandon des communes rurales et détériore l'attractivité de notre territoire. Cette fermeture décidée par la SNCF aura de fortes répercussions sur le service fourni aux usagers en termes de vente, d'information, d'accueil et de prises en charge des voyageurs notamment lors des retards ou des détournements de circulation pour la gare de Saint-Rambert d'Albon. En effet, notre territoire comprend de nombreux habitants qui sont usagers de ces gares de par leur travail ou leur déplacement ponctuel. Parmi ces habitants, certains ne possèdent pas d'alternative à l'achat physique d'un billet ou d'un abonnement (personnes âgées ou dépourvues de carte bancaire et d'accès internet). De plus, la vente des billets grandes lignes ne peut se faire sur les guichets automatiques présents sur les quais. Ces gares sont régulièrement dégradées (tags, bris de vitre, déchets, etc...) ou squattées, leur fermeture ne fera qu'accentuer des actes d'incivilité qui nuisent à la sécurité des usagers. En l'absence de personnel, la traversée des voies sans emprunter les passages souterrains ou la passerelle piétonne sera

immanquablement en augmentation avec les risques d'accidents mortels qui en découlent. Face à l'appauvrissement des services publics dans nos territoires ruraux avec la fermeture progressive des urgences de l'hôpital de St-Vallier et la réduction de la présence postale, le conseil municipal de Châteauneuf-de-Galaure, à l'unanimité de ses membres présents, réaffirme par cette motion la nécessité du maintien de l'ouverture des gares afin de permettre l'accès à un service public équitable et de qualité pour l'ensemble de la population.

DELIBERATIONS 01 A 04

PRESENTS	SIGNATURE ou cause empêchement signature
ACHARD	
BONNAURE	
BURLON	
CAMUS	
CHALAYE	
CLEMENCON	
CROZEL	
DECOST	
FROGET	
GEX	
MABILON	
MONTAGNON	
NEHME-RAHME	
REYNIER	
RENOARD	
SAADI	
VIGIER	